

Délibération n°2023-03-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Concours, subventions et participations 2023**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	57
Pouvoirs	14
Votants	71

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Le Président expose :

- a) Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2023 :

Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Initiative Corrèze	6 362,00 €
ADCF – Intercommunalités de France	3 670,04 €
TOTAL	10 032,04 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Fonds Forestier du Limousin	30 000,00 €
Aéro-Club d'Ussel	15 000,00 €
AIRELLE	6 000,00 €
Fabrique à Initiatives	5 000,00 €
France Active	3 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	59 000,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

- b) Pour l'association suivante : CPTS Haute-Corrèze Ventadour

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Pascal Montigny ne prend part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
CPTS Haute-Corrèze Ventadour	100,00 €
TOTAL	100,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;

Délibération n°2023-03-18



Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230627-20230318-DE

- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

c) Pour l'association suivante : Station Sport Nature Haute-Dordogne (Neuvic)

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Pierre Chevalier ne prend part ni au débat, ni au vote.

Organisme	Montant
Station Sport Nature Haute-Dordogne (Neuvic)	64 000,00 €
TOTAL	64 000,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-03-18

